

Compte rendu de la réunion du 29 Septembre 2009 à la Direction des relations européennes et internationales et de la coopération, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) 97 rue de Grenelle, 75007 Paris, France.

Etaient présents :

M. Jean-Marc Bardet, Secrétaire du Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA)  
CIMPA, représentant le Bureau du CIMPA

M. Claude Cibils, Directeur du CIMPA

M. Jean-Luc Clément, Conseiller pour la recherche à la Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC) MESR

Mme M<sup>re</sup> Teresa Diez Iturrioz, Vocal Asesora, Dirección General de Cooperación Internacional, au Ministerio de Ciencia e Innovación (MICINN) d'Espagne.

M. Frank Pacard, Conseiller pour la recherche (mathématiques) à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) MESR.

Excusée :

Mme Rosa Rodriguez Bernabé, Subdirectora General de Programas Internacionales, MICINN.

*Ce compte rendu est destiné à avoir un statut public, il sera communiqué aux membres du Conseil d'administration (CA) et de l'Assemblée générale (AG) du CIMPA, ainsi qu'aux sociétés savantes. Il a été avalisé par l'ensemble des participants.*

La réunion commence vers 12h30. Mme Diez Iturrioz explique que Mme Rodriguez Bernabé a eu un empêchement de dernière minute au Ministère et n'a pu se déplacer. Elles ont eu une communication téléphonique au sujet de la réunion la veille au soir.

Tout d'abord le travail du CIMPA est évoqué, le rôle de son CA et de son AG, le fonctionnement du Conseil scientifique (CS), ainsi que les feuilles de route du CIMPA disponibles sur son site, qui tracent les grandes lignes de travail pour une école de recherche ou pour le CS. Il est noté que la liste des écoles de recherche 2010 est établie depuis presque un an. Le CIMPA travaille de façon autonome, en tant que Centre de l'UNESCO, avec les organisateurs des écoles de recherche, avec les « Responsables scientifiques régionaux », tout en soutenant le développement de la recherche par le biais de manifestations issues de la structuration de la communauté mathématique dans chaque zone. Le CIMPA œuvre aussi pour rendre cette structuration effective là où c'est nécessaire.

Une première interrogation de Mme Diez Iturrioz concerne le public des écoles de recherche en rappelant que son ministère est celui de la recherche, qui est séparé de celui de l'enseignement supérieur. Il est rappelé alors que les participants aux écoles sont en partie des doctorants, mais aussi des post-doctorants et des chercheurs ou enseignants-chercheurs, ce qui rentre bien dans les objectifs d'un ministère de la recherche. Mme Diez Iturrioz considère ensuite qu'une convention spécifique pour 2010 pourrait être signée, pour un montant de 40k€, en diminution par rapport aux prévisions à cause des difficultés inhérentes à l'Espagne. Le texte du projet de convention devra évoluer pour répondre aux besoins juridiques de l'Espagne. Un compte rendu détaillé de l'utilisation des fonds devra être réalisé. M. Cibils précise que suite à sa rencontre en février 2009 avec Mme Torné (Directrice générale de coopération internationale) à Madrid, et à sa demande, quelques écoles de recherche prévues en 2010 en Amérique Latine et en Afrique prévoient au moins un conférencier espagnol.

Mme Diez Iturrioz précise que la contribution de l'Espagne devrait essentiellement être dévolue à des écoles ayant lieu sur une zone d'intérêt espagnole, à savoir l'Amérique Latine et le Pourtour méditerranéen. Les participants français font remarquer que l'usage actuel des crédits du CIMPA n'est pas réservé à une zone d'intérêt français, qu'il y a un objectif général et transnational de développement. L'utilisation des crédits du CIMPA est en règle générale du seul ressort du CIMPA, en accord avec sa mission et ses objectifs. Bien entendu, les organismes contributeurs sont membres du CA, celui-ci se réunit une fois par an au minimum. Le CA et l'AG évaluent l'ensemble des activités du CIMPA et approuvent les comptes. A cette occasion, et à tout moment, les contributeurs au CIMPA peuvent marquer leur avis, leur désaccord éventuel sur les opérations menées ou

formuler des observations. Des évaluations régulières ont lieu, par des comités d'experts, les rapports sont publics.

Ensuite les participants à la réunion étudient la possibilité que l'Espagne intègre le CIMPA comme pays membre contributeur. Pour cela un changement de statuts doit être réalisé. Le Bureau et le Directeur ont prévu un projet de nouveaux statuts suite à des échanges tenus lors de l'AG et le CA du CIMPA en juin 2009, ainsi qu'avec Frank Pacard. Ces nouveaux statuts prévoient que le CA sera composé d'un représentant de l'UNESCO, d'un représentant de l'université de Nice Sophia-Antipolis, d'un représentant de chaque Etat membre du CIMPA (la liste des Etats membres est fixée par le règlement intérieur du CIMPA), et de six membres individuels parmi lesquels le Bureau est élu.

Un nouvel organe est prévu, le Conseil d'orientation et de pilotage (COP), qui comptera des représentants des académies des sciences, d'organismes de recherche, ou de sociétés savantes, ainsi que des personnalités scientifiques. Il est prévu qu'il soit nommé par le CA sur proposition de l'AG. Le rôle du COP est de réfléchir à la stratégie scientifique à moyen et long terme du CIMPA et de proposer des orientations. Ce sera un organisme d'observation et de promotion scientifique du CIMPA qui arrêtera le programme des écoles de recherche CIMPA et des autres activités, à partir des recommandations du CS.

Mme Diez Iturrioz signale l'intérêt d'une participation de l'Espagne comme état membre, tout en expliquant que la contribution du MICINN ne pourrait pas dépasser 40k€, en tous cas dans un premier temps. Elle demande si un tel montant est tout de même acceptable pour entrer en matière. M. Bardet mentionne l'importance que revêt pour le CIMPA la participation de l'Espagne, même avec un montant notablement réduit par rapport à la contribution envisagée. MM Clément et Pacard soulignent l'importance de progresser pas à pas et M. Pacard suggère d'envisager dès à présent l'intégration de l'Espagne dans le CA du CIMPA.

M. Cibils fait état de la difficulté provoquée par cette nouvelle, ce montant ne permettra pas de développer le travail du CIMPA en accord avec les possibilités. Il note que pour 2011 le CS examinera environ 25 projets d'école de recherche suite à un appel à projets largement diffusé. La plus part de ces projets sont de qualité et pourraient être retenus, il comptait avec une contribution substantielle de l'Espagne pour en retenir une vingtaine. Il souligne aussi que l'intégration de l'Espagne au CIMPA répond à une demande explicite réalisée par Mme Torné à Madrid en février, et qui a été confirmée par les Ministres des deux pays. Mme Diez Iturrioz le confirme tout en spécifiant que la situation économique a évolué.

Les participants s'accordent pour mentionner que ce montant réduit ne peut toutefois pas constituer une barrière. Il est mentionné que d'autres sources de financement provenant d'Espagne pourraient participer au CIMPA, comme cela a été mentionné au début de la réunion, notamment à partir du Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIT). Mme Diez Iturrioz souligne que cela est totalement indépendant du MICINN. Les contacts du CIMPA avec les sociétés mathématiques espagnoles et françaises sont importants, ils devront être intensifiés à l'occasion de la mise en place de l'entrée de l'Espagne comme pays contributeur au CIMPA, en particulier pour recueillir leur avis et intensifier le processus (par exemple vis-à-vis de la constitution du futur COP).

Le statut juridique du CIMPA est ensuite évoqué. Il est signalé que des organisations européennes ont retenu le statut français d'association dite « Loi 1901 » que possède le CIMPA, ce statut étant à la fois strict par sa comptabilité, ne permettant pas de réaliser des bénéfices, et efficace dans la mise en œuvre des moyens. La fondation Mozilla-Europe qui gère Firefox et Thunderbird explique en détail sur son site pourquoi elle a choisi le statut « Loi 1901 » en France, en l'absence de textes européens juridiques pour gérer une association.

Pour finir, il est convenu que le projet de convention pour 2010 sera reconsidéré par le MICINN puis proposé pour signature, ce projet évoquant que ces crédits pourront être en particulier destinés à l'Amérique Latine et l'Afrique. Mme Diez Iturrioz précise qu'elle n'a pas de pouvoir de décision, elle rapportera les considérations de la réunion au MICINN, mais elle se considère optimiste. Elle signale qu'elle préfère que le CIMPA attende qu'une mouture finale du projet de convention soit prête pour que les sociétés savantes se réunissent – une réunion à Madrid à ce sujet a été évoquée avant l'été par Mme Olga Gil, Présidente de la Real Sociedad Matemática Española.

Le MICINN étudiera aussi le projet de nouveaux statuts - à première vue ils conviennent et permettraient à l'Espagne de devenir Etat membre, sa contribution ne serait alors plus fléchée. Le CIMPA initiera donc le processus de changement de statuts, qui est de toute façon indispensable pour que l'UNESCO soit membre de droit du CA.

A 16h la réunion est levée.